

Belgique-België		
6820 Florenville		
PP	11	147



en vrac

*réseau des Centres culturels
de la Communauté Wallonie-Bruxelles*

n°
40

mars 06

destinataire:

EVALUER LES CENTRES CULTURELS?

expéditeur: ASTRAC asbl BP5, B-6820 Florenville
tél. 061 31 30 11 - fax 061 31 11 37
courriel fcfcf@skynet.be

■ Sommaire 40

Le mot du Président	2-3
Printemps 2006	4
Evaluer les Centres culturels?	5-13
Réponse de Fadila Laanan	14-15
Rencontre professionnelle du 13 février	16
Réunions Astrac	17
Conseil d'administration	18
Printemps des Centres culturels, visuel 2007	19

■ Le mot du Président

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les vieux vieux animateurs/trices de Centres culturels se réjouissent: le climat est à nouveau comme dans le bon vieux temps à une intense émulation à propos des fonctions dynamisatrices des Centres culturels. Les plus jeunes animateurs/trices en profitent pour confirmer la nécessité de Centres culturels ancrés dans la mouvance associative de leur territoire. Et d'aucuns se demandent comment il est encore possible que des voix, issues même d'institutions importantes, peuvent encore aujourd'hui ressasser des idées poussièreuses et en profiter pour remettre en question la fonction d'éducation permanente et de développement communautaire des Centres culturels.

Provoc en moins, il reste qu'une importante phase d'information s'avère aujourd'hui nécessaire pour réactualiser les fondements, les racines, les raisons d'être des pratiques diverses, multiples, riches et complémentaires de nos lieux d'action. Il semble aussi utile de préciser à nouveau ce qu'est la Culture et en quoi les activités que nous



menons ne sont que des outils pour l'émancipation des gens. Les Centres culturels s'adressent-ils à des usagers, à des publics, à des clients ? Les Centres culturels ne seraient-ils pas plutôt une opportunité pour les populations, pour les citoyens, de partager, d'échanger, de découvrir, de s'ouvrir, de s'émanciper ? Le printemps de Centres culturels, cinquième du nom, amélioré en fonction de vos remarques de l'année dernière, est actuellement en cours. Vos Centres culturels ont relayé la plaquette programme vers leurs décideurs et leurs médias. Dès à présent, l'Astrac prépare déjà le printemps 2007. Comme cette année, il couvrira également la deuxième quinzaine de mars. Songez-y en préparant vos programmations. Découvrez également en fin de ce journal

et en primeur le nouveau visuel 2007 et faites-en bon usage. Par ailleurs, le Conseil d'Administration de l'Astrac propose à chacun de réfléchir sur la façon dont les Centres culturels peuvent s'autoévaluer en lien avec les missions du décret et avec leur contrat-programme. Vaste chantier au moment où les Conseils culturels entament leurs réflexions pour la constitution du futur contrat-programme. Celui-ci devrait sans doute être truffé d'indicateurs permettant une évaluation progressive en cours de réalisation. Donc, si ce sujet vous passionne, rendez-vous est fixé le 18 mai, juste après l'AG de notre association. Une date en plus dans vos agendas surchargés.

Patrick Besure.

■ Printemps 2006

PRINTEMPS DES CENTRES CULTURELS 2006

C'est parti... et déjà presque fini. Plus de 200 créations, diffusions, animations, rencontres, temps de développement ont été mis en évidence dans 117 lieux à l'occasion du cinquième Printemps des Centres culturels. Plusieurs radios (même celles de la RTBF) lui ont donné un large écho. Plusieurs articles ont émaillé nos quotidiens. Sans parler des bandeaux publiés dans le Mosquito, dans le MAD et dans la Libre Culture. Le site www.centresculturels.be décline dans l'ordre des codes postaux chacun des programmes annoncés. Cette fois encore, pour la cinquième année consécutive, aucun Centre culturel agréé ne manque à l'appel. Une belle réussite pour laquelle chacun des Centres mérite au moins d'être remercié. Un questionnaire d'évaluation parviendra dans les prochains jours dans les différents Centres culturels. N'oubliez pas que c'est avec vos réponses que le CA de l'ASTRAC construira le Printemps prochain !



Le printemps 2006
des Centres Culturels
c'est chez vous !
www.centresculturels.be

■ Evaluer les Centres culturels?

EVALUER LES CENTRES CULTURELS?

Vous avez été (très) nombreux à interpeller l'ASTRAC, suite à l'envoi par l'administration d'une nouvelle mouture du rapport d'activité annuel. Nous avons donc relayé vers Pol Mareschal les réflexions de la Concertation Luxembourgeoise des Centres culturels ainsi que, en vrac, des interrogations et inquiétudes exprimées par beaucoup d'entre vous. Nous avons également marqué notre soutien à un courrier plus particulièrement rédigé à l'initiative de la plupart des CCR.

Nous avons le plaisir de vous informer que Pol Mareschal nous a répondu favorablement et qu'il considère donc qu'il n'y a aucun problème à **re-lativiser le caractère obligatoire** du schéma de rapport d'activités 2005, dont en particulier les grilles.

Vous trouverez plus loin

- 1) La réponse que Pol Mareschal adresse à l'ASTRAC le 9 mars
- 2) La note que le CA de l'ASTRAC a transmise à Pol Mareschal le 8 mars
- 3) Le courrier adressé le 8 mars à Christine Guillaume par plusieurs CC dont la plupart des CCR

■ *Evaluer les Centres culturels? (suite)*

4) Les réflexions de la Concertation des Centres Culturels Luxembourgeois du 2 mars

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Pour prolonger les réflexions entamées sur le mode d'évaluation des actions des Centres culturels, le CA de l'ASTRAC réuni ce 10 mars a décidé de mettre en place un groupe de travail qui sera chargé de baliser les pistes de réflexion sur ce sujet pour une rencontre largement ouverte aux professionnels des Centres culturels.

Le groupe de travail se réunira d'ici une quinzaine de jours.

La rencontre "Comment évaluer les Centres culturels ? " se tiendra à La Marlagne le **JEUDI 18 MAI**, en prolongement de l'AG annuelle de l'ASTRAC.

Les propositions de contrats-programmes 2008-2011 doivent parvenir à l'administration pour la fin de cette année. Il est donc opportun de nous concerter pour pouvoir proposer des méthodes d'évaluation basées sur des objectifs fixés préalablement par chaque Centre culturel et sur les indicateurs de réussite qui lui permettront de mesurer l'évolution

de ses actions au fil du contrat-programme. L'importance de notre rencontre du 18 mai n'échappera à personne. **Bloquez donc déjà vos agendas.**

Au nom du CA de l'ASTRAC, je vous transmets nos meilleures salutations.

Patrick Besure
Président

1) La réponse que Pol Mareschal adresse à l'ASTRAC le 9 mars:

Cher Patrick,

J'ai bien reçu ta note et il n'y a aucun problème pour relativiser le caractère obligatoire du schéma du rapport d'activités 2005, dont en particulier les grilles. Je n'ignorais pas que la plupart des cc finalisaient leur rapport d'activité au moment de l'envoi. Je comprends que la réponse aux grilles a posteriori est difficile et fastidieuse et je ne compte pas vous faire recommencer le travail deux fois. Toutefois, il me semblait essentiel de vous les adresser maintenant afin d'anticiper votre rapport 2006 et d'avoir un premier feed back. C'est réussi !!!

Sur le fond, je ne pense pas que le schéma que vous

■ *Evaluer les Centres culturels? (suite)*

avez reçu amène un travail plus fouillé de votre part. Au vu des rapports antérieurs, il me semble qu'il le simplifie et réduit le nombre d'informations à transmettre.

Je m'insurge par contre sur le fait qu'un tel schéma d'évaluation soit considéré comme une remise en question de l'autonomie des Centres culturels et de leur capacité à fixer des stratégies. Cela n'a rien à voir non plus avec le principe de l'ascendance. La légitimité, c'est le décret et ses arrêtés d'application. Le schéma envoyé même s'il est critiquable et améliorabile se fonde sur ces textes. Les grilles ont été pensées sur la base de la grille Mangot qui sert de référence aux missions requises pour chacune des catégories du décret.

Je rappelle ci-dessous le texte que vous avez reçu, il rejoint au contraire votre souci de voir reconnaître votre capacité à déterminer des objectifs et des stratégies au regard des missions du décret. (Le job de l'administration est d'y veiller). Il ne se fonde pas sur autre chose que votre plan d'action quadriennal et ne vous demande pas d'explicitier dans le détail toutes vos activités 2005 (ce que je remarque dans des rapports plus anciens).

«Votre rapport d'activité de l'année 2005 doit évaluer, en lien avec les tableaux ci-dessous, **les stratégies et activités (ou projets)** que vous avez mises en œuvre pour réaliser les **objectifs que vous avez définis dans votre plan d'action quadriennal** en prenant en compte obligatoirement et sans exclusive: La dimension locale et/ou régionale de vos initiatives.

Les différents champs d'action de votre structure. Les liens (complémentarité, cohérence) entre vos différentes activités compte tenu des objectifs que vous vous êtes fixés.

Les partenariats développés avec l'associatif local et les institutions culturelles environnantes.

Les difficultés rencontrées (opérationnalisation ou constitution de partenariats, résultats moindre que ceux escomptés, participation des publics, ...) et les analyses que vous en retirez (dont réorientation stratégique à court ou moyen terme).

Ce rapport constitue avant tout **votre outil d'évaluation** et doit permettre aux services de la Communauté française de mieux accompagner votre travail, de mieux le comprendre et l'apprécier à la lueur de vos réflexions et analyses. Les tableaux ci-après sont complémentaires au rapport d'activité.»

Ces grilles sont donc utiles à la visualisation de la cohérence de votre auto-évaluation (cf plan quadriennal). Elles ne sont pas sanctionnantes mais sont un indicateur de votre travail. Elles peuvent révéler des questions à débattre (notamment) mais aussi du succès de certaines actions ou opérations. Ce sont des outils dynamiques. Il apparaît en effet que dans certains rapports, peu d'éléments permettent de visualiser l'évolution des projets et leurs liens avec les objectifs.

Le contenu des rapports d'activité est bien entendu spécifique à chaque structure. Néanmoins, un canevas commun est essentiel à la lecture et à l'appréciation,

■ **Evaluer les Centres culturels? (suite)**

au regard du décret et de ses arrêtés d'application, des éléments fournis. Pour ce faire, il importe qu'un canevas soit également établi pour la rédaction des plans quadriennaux.

Je ne pourrai être présent demain mais la discussion n'est pas close et nous pourrions y travailler ensemble. Dans mon idée, il s'agit aussi que votre rapport annuel (ou une part de celui-ci cf aide à la diffusion et au théâtre à l'école) puisse être utilisé par d'autres services de la DGC afin de ne pas vous demander de multiples rapports.

Bonne réunion à vous et au plaisir de pouvoir en discuter avec vous pour enrichir et affiner ce schéma.

Bien cordialement.

Pol Mareschal

2) La note que le CA de l'ASTRAC a transmise à Pol Mareschal le 8 mars:

Cher Pol,

De nombreux Centres culturels prennent contact avec l'ASTRAC depuis quelques jours pour lui faire part de leurs inquiétudes suite à l'envoi par tes services d'un nouveau questionnaire pour l'évaluation 2005. L'ASTRAC est très concrètement sollicité pour intervenir

auprès de toi pour que le caractère «obligatoire» de ce document puisse être relativisé.

En plus des démarches individuelles très nombreuses, nous avons également été contactés par la coordination des Centres culturels luxembourgeois (texte en annexe) et par un mouvement davantage issu des CCR qui prépare un courrier également.

Le CA de l'ASTRAC se réunira ce vendredi à Seraing (de 10h00 à 16h00) et cette question y sera débattue. Tu es le bienvenu à cette réunion si tu le souhaites. En attendant, le CA a déjà marqué son appui à la proposition de la Coordination des Centres culturels luxembourgeois et se propose de cosigner le courrier émanant des Centres culturels régionaux.

Emises ici «en vrac» et sans prise de recul, les principales remarques et interrogations portent

1) sur des questions de méthode:

- Le document parvient beaucoup trop tard dans les différentes associations qui ont déjà rédigé leurs rapports, les ont soumis à leurs conseils culturels, à leurs conseils d'administration et à leurs assemblées générales dont certaines se sont prononcées déjà en janvier ou février.
- Le secteur se trouve face à un questionnaire à propos duquel il n'a pas été consulté.
- Le rapport annuel constitue en principe un rapport «intermédiaire» dans le processus du contrat-programme. Une analyse fouillée au terme de chaque année amène un surcroît de travail parfois difficile à



■ *Evaluer les Centres culturels? (suite)*

assumer.

- Des grilles d'évaluation circulaient déjà à l'initiative de certains membres de l'inspection. Ces grilles étaient utilisées comme outils, mais non contraignants.
- Il est pratiquement impossible de répondre a posteriori aux questions posées.
- Plus fondamental: de nombreuses réactions portent sur la légitimité d'un tel questionnaire qui remet en question l'autonomie des Centres culturels, leur capacité à fixer des stratégies, et le principe même de l'ascendance promu depuis trente ans par le secteur.

2) *sur des questions de contenu:*

- Les Centres culturels fixent leurs objectifs, dans le respect du décret, mais en fonction de leurs spécificités territoriales. Depuis longtemps, des Centres culturels souhaitent s'évaluer autrement qu'en totalisant des résultats.
- Les questions posées appellent des interprétations parfois très différentes.
- L'action des Centres culturels doit être évaluée par le Centre culturel lui-même, sur base d'objectifs qu'il se fixe (dans son contrat-programme)
- A quoi pourra servir l'inventaire de totaux obtenus?

...

Serait-il dès lors possible

- 1) Que tu suggères que ton questionnaire soit utilisé comme un outil par les Centres culturels qui estiment en avoir besoin pour s'évaluer, mais laisser aux autres

■ *Evaluer les Centres culturels? (suite)*

le soin de procéder en fonction de leurs compétences professionnelles et de leur expérience?

- 2) Que, si un outil devait être élaboré pour le futur, tu envisages de procéder à une vaste consultation des Centres culturels, à laquelle l'ASTRAC pourrait d'ailleurs être étroitement associé.

Merci déjà de l'attention que tu porteras à ces quelques réflexions.

*Pour le CA de l'ASTRAC
Patrick Besure, Président*

3) Le courrier adressé le 8 mars à Christine Guillaume par plusieurs CC dont la plupart des CCR:

Madame la Directrice générale a.i.,
Chère Christine,

Votre courrier relatif à l'octroi de la subvention ordinaire 2006 au bénéfice des centres culturels (locaux et régionaux) de la Communauté française sont bien parvenus, au cours du congé de carnaval, dans la plupart des centres culturels.

Ce courrier est accompagné d'une nouvelle grille d'évaluation destinée à faire office de rapport d'activité pour l'année 2005, à vous remettre dans les délais prescrits par le Décret.



■ *Evaluer les Centres culturels? (suite)*

Suite à ce courrier, de nombreuses réactions de surprise, voire de stupéfaction, se sont fait jour.

Nous nous permettons, collectivement au nombre des signataires de la présente, de vous les faire connaître, à la fois sur la forme et sur le fond.

Sur la forme:

Ce courrier parvient aux centres culturels au début du mois de mars (bien qu'il soit daté du 21 février) alors que la plus grande partie des centres finalisent leurs rapports d'activité 2005 et préparent leurs assemblées générales (certaines ont déjà eu lieu). Ce décalage de calendrier nous semble refléter une mauvaise connaissance ou une mauvaise compréhension du fonctionnement des structures, dont les rapports annuels impliquent une préparation et une concertation avec les instances (équipe, conseil culturel, conseil d'administration, assemblée générale). Vous n'êtes pas sans savoir que la force de travail nécessaire à l'élaboration de ces documents n'est pas mince et n'est, en aucun cas, reproductible à l'envi. Pour beaucoup d'entre nous, il sera matériellement impossible de répondre positivement à cette demande.

Sur le fond:

Nous sommes étonnés de voir « débarquer » une telle démarche de l'Administration sans qu'aucune concertation ou discussion préalable n'ait pu être mise en place. L'inspection n'a eu connaissance, pour beaucoup de ses membres, de cette initiative que par notre biais. Il n'a été fait nulle mention de ce projet lors de la journée

commune ASTRAC – ACC, le 13 février dernier, alors que c'eût été le moment rêvé d'un minimum d'information aux acteurs. Enfin, la Commission consultative des centres culturels n'a pas eu à connaître de cette nouvelle proposition, alors qu'elle est saisie, par ailleurs, d'autres textes comme les projets de circulaires sur l'équipement et sur les subventions extraordinaires. Pourquoi ne pas avoir adopté, dans ce cadre-ci, le fonctionnement mis en place autour des nouveaux plans comptables ?

Par ailleurs, et toujours sur le fond, la lecture de ladite grille-modèle fait apparaître des éléments (notamment en terme de données chiffrées) qui mériteraient un débat ou, à tout le moins, une préhension de la réalité plus complète. Enfin, aucun objectif identifiable n'est donné à cette initiative (autre que celui de la fonction d' « accompagnement » voulu par l'Administration) qui modifie, au beau milieu de la plupart des contrats-programmes, le cours de la méthodologie, mise en place par chacun, en matière d'évaluation annuelle.

En conclusion, il nous est clairement impossible de donner une suite favorable à votre courrier pour l'année 2005. Nous restons néanmoins demandeurs que les différentes plate-formes existantes (4C, mais aussi ACC et ASTRAC) soient, à tout le moins, concertées lors de la mise en place de ce type de changements qui alourdisent notablement la tâche des gestionnaires des centres culturels, dans un esprit peu en adéquation avec une

■ *Evaluer les Centres culturels? (suite)*

intention, pourtant annoncée, de simplification administrative. Si nous ne souhaitons pas remettre en question le principe d'une réflexion sur les modes d'évaluation et sur leur lisibilité, il nous paraît indispensable de ne pas entrer dans une spirale technocratique, sans discussion préalable avec les opérateurs de terrain.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente et en espérant que vous pourrez aménager votre point de vue au mieux des intérêts de tous, nous vous prions, Madame la Directrice générale, Chère Christine, de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

4) Les réflexions de la Concertation des Centres Culturels Luxembourgeois du 2 mars:

Comme tous les Centres culturels reconnus, vous venez de recevoir début mars, le dossier justificatif annuel 2005. Cette année, ce document est étoffé d'un important volet administratif (fiches à remplir pour chaque activité, chiffres de fréquentation détaillés...).

Vous avez déjà été nombreux à téléphoner à Pol Mareschal soit afin d'obtenir des précisions, soit pour signaler que ce travail allait retarder l'envoi de nos rapports. Comme nous sommes tous dans la même situation,



■ *Evaluer les Centres culturels? (suite)*

ce point a été débattu collectivement en coordination luxembourgeoise réunie ce jeudi 2 mars à Marche. Nous avons constaté que nos points de vue se rejoignaient et nous avons rédigé une proposition commune que nous souhaiterions relayer à l'administration. Comme d'autres centres de la communauté vivent certainement la même situation, peut-être pourrions-nous avoir, pour l'ensemble du secteur, la même attitude.

1) Constat

- Nous avons déjà tous rédigé nos rapports et évaluations de fin d'année et ils ont déjà été photocopiés, présentés et approuvés par nos CA et AG. Ce nouveau formulaire arrive donc bien tard et il nous obligerait à refaire tout le travail, ce qui équivaut à nombre d'heures supplémentaires.

- Un rapide tour de table nous a démontré que nous n'avons pas forcément la même analyse ni la même méthode pour remplir certains points qui nous sont demandés.

- Nous ne comprenons pas très bien comment vont être utilisés ces tableaux statistiques qui ne sont pondérés par aucune remarque écrite, aucune analyse particulière. Indiquer 60, 120 ou 400 personnes pour une activité ne veut pas dire grand chose si l'on ne tient pas compte des autres facteurs: type d'activité, de spectacle, public ciblé, partenariat, aspect festif ou éducatif... Et nous craignons qu'en dehors d'une information concertée au préalable avec l'administration, que notre travail de terrain soit réduit à une analyse chiffrée.

- Nous trouvons cependant que la démarche de l'administration peut être positive pour autant qu'elle soit bien comprise et mieux adaptée à nos réalités. Ces différentes fiches pourraient être utilisées systématiquement par tous les Centres culturels dès 2006 et ainsi rédigées en amont sans que cela constitue un doublon comme c'est le cas en 2005.

Sur base de cette réflexion, l'ASTRAC ne pourrait-elle pas faire circuler la proposition luxembourgeoise ?

- Compte tenu que le travail pour 2005 a été réalisé comme par le passé, demander que nos rapports soient envoyés en l'état.

- Réunir une commission regroupant les services de l'administration et les responsables des Centres culturels afin d'établir des fiches concertées et adaptées.

- Dès leur rédaction achevée, les envoyer aux Centres culturels afin que ceux-ci les utilisent après chaque activité de 2006.

Une telle méthode rejoindrait d'ailleurs les revendications et propositions souhaitées dans l'atelier « administratif » de l'ASTRAC du 13/2/2006.

■ Réponse de Faldila Laanan

REPONSE DE FADILA LAANAN A UNE QUESTION PARLEMENTAIRE D'ISABELLE SIMONIS

La confection du budget 2006 du secteur des Centres culturels n'a pas été facile; néanmoins, j'ai réussi à obtenir un budget initial correct qui me permette notamment de faire face aux renouvellements des contrats-programmes et montées de

catégorie éventuelles.

Il n'empêche que face à cette difficulté structurelle, il est nécessaire de trouver des solutions pour éviter toute fuite en avant et accompagner les centres reconnus dans leur développement.

Dans ce contexte, même si une solution de moratoire ne me satisfait pas, il serait irresponsable de ma part de laisser aller le mouvement des reconnaissances au petit bonheur la chance.

Comme vous le savez, j'ai donc chargé l'observatoire des politiques culturelles de réaliser un outil qui nous permette, à l'avenir, d'objectiver le développement du réseau des centres culturels.

Cela ne signifie pas l'arrêt de toute reconnaissance, mais de les prioriser sur base de critères objectifs établis avec l'observatoire. Nous pourrions dès lors envisager plus sereinement une finalisation du réseau.

Cette cartographie identifiera les implantations des Centres culturels – et des autres institutions culturelles -, au regard de divers indicateurs socio-économiques et sociologiques. Elle sera disponible dès le mois de juin.

J'ai dès lors demandé aux représentants de l'ins-

pection de ne plus encourager de nouveaux projets de reconnaissance dans l'intervalle.

Outre les quelques centres dont les dossiers sont déjà quasiment à l'ordre du jour des travaux de la Commission consultative, je compte suspendre la reconnaissance de nouveaux centres culturels dans les mois à venir.

Par ailleurs, je pense que la consolidation du secteur des centres culturels passe aussi par une objectivation de ses modes de fonctionnement. La commission consultative des Centres culturels se penche en ce moment sur la redéfinition des critères d'octroi des subsides extraordinaires et des subsides d'équipement, sur base de deux projets de circulaires rédigées par mes services.

Ladite Commission sera également sollicitée dans les semaines à venir sur diverses problématiques:

- 1) la redéfinition du mandat des animateurs-directeurs ; ma volonté étant notamment de préciser clairement le rôle d'initiateur de projets des animateurs mais aussi de conforter leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et des Conseils d'administration. Conseil d'administration qui, par ailleurs, devront également s'ouvrir au-delà des sphères associatives et politiques.
- 2) Plus fondamentalement encore: la nécessité de

redéfinition des missions et du positionnement des centres culturels régionaux et des Centres locaux, les uns par rapport aux autres.

- 3) Dans le prolongement de cette réflexion, mon cabinet travaille à la mise en œuvre de nouveaux modèles de développement culturel territoriaux qui offrent plus de cohérence et de pertinence au maillage institutionnel.

Les Centres culturels, qu'ils soient locaux ou régionaux, sont au cœur des politiques culturelles et artistiques de notre communauté. L'expression est d'autant plus galvaudée que jusqu'ici elle est trop peu concrétisée. Les Etats généraux de la culture ont été l'occasion de cette mise à plat transversale de l'action publique. Je m'efforce dès lors d'approfondir concrètement la signification de cette intersectorialité revendiquée. Et ce, afin que les Centres culturels qui sont porteurs de projets répondant aux politiques de certains secteurs de la Direction générale de la Culture, puissent également trouver des moyens de financement auprès de ces secteurs. J'établirai très prochainement une véritable feuille de route comprenant l'inventaire des questions importantes à traiter, une méthode de travail efficace et un échéancier bien déterminé.



■ Rencontre professionnelle du 13 février

RENCONTRE PROFESSIONNELLE DU 13 FEVRIER «Centres culturels au cœur de la culture?»

Nous étions pas moins de 160 participants à la réunion du 13 février à La Marlagne.

Lors de cette journée fructueuse, il a été annoncé que les rapports des ateliers seraient publiés. Pour tous ceux que cela intéresse, des comptes-rendus sont dès à présent disponibles sur notre site www.centresculturels.be.

Une plaquette commune ACC-ASTRAC sera également diffusée dans les semaines qui viennent. Elle reprendra les interventions des présidents Assprop, Acc et Astrac ainsi que les comptes-rendus des ateliers.

■ Réunion de l'Astrac

REUNIONS DE L'ASTRAC

Voici le calendrier des prochaines réunions de l'Astrac.

Nous vous rappelons que ces réunions sont ouvertes à tous les membres ou nouveaux venus dans le secteur qui souhaitent se faire connaître et par la même occasion nous rencontrer.

- CA le jeudi 27 avril à Libramont
- **AG le jeudi 18 mai à La Marlagne**
- CA le vendredi 16 juin à Florenville



■ Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici les administrateurs de l'Astrac que vous pouvez contacter.
Ils sont à votre service.

Président: Patrick Besure (Beau Canton) 061/ 31 30 11

Vice-Président: Étienne Pévenasse (Gerpennes) 071/ 50 11 64

Vice-Président: Mirko Popovitch (Watermael-Boitsfort) 02/ 663 85 90

Secrétaire: Chantal Charlier (Gerpennes) 071/ 50 11 64

Trésorier: Vincent Bertholet (Antoing) 069/ 44 68 00

Les autres administrateurs sont:

Luc Logist (Gembloux) 081/ 61 38 38

Jean-Luc Gustin (Sprimont) 04/ 382 29 67

Paul Jamsin (Florennes) 071/ 68 92 29

Michel Gelinne (Watermael-Boitsfort) 02/ 663 85 58

Marc Leclef (Courcelles) 071/ 45 66 87

Alain Thomas (Bertrix) 061/ 41 23 00

Ingrid Vandevarent (Centre) 064/ 21 51 21

Céline Lahaye (Libramont) 061/ 22 40 17

Le C.A est ouvert à d'autres administrateurs. Votre candidature sera la
bienvenue au plus tard pour l'AG du 18 mai !



■ Visuel Printemps 2007

VISUEL PRINTEMPS 2007

Dès à présent, nous pouvons vous dévoiler le visuel du Printemps 2007.
Utilisez-le dans vos programmes de la prochaine saison



Le printemps 2007
des Centres Culturels
c'est chez vous !



Le printemps 2007
des Centres Culturels
c'est chez vous !



*La culture?
plutôt deux fois
qu'une!*



?